

## Prix du fermage

L'indice des fermages 2012 pour le Gers est fixé à 103,95.  
Pour calculer votre nouveau fermage, prenez le fermage payé en 2011 x 1,0267 et vous aurez le fermage 2012.  
La variation de l'indice par rapport à celui de 2011 est de + 2,64 %.

Pour tous renseignements complémentaires, un seul numéro :

**08.99.70.10.90**

*(prix appel : 1,35 € l'appel et 0,34 € la minute)*

**Le journal ne pourra donner aucunes autres informations**

## Une plate-forme téléphonique pour un meilleur service aux agriculteurs

*Réglementation relative aux baux ruraux,  
problèmes administratifs, commerciaux, problèmes de foncier, etc...  
Les besoins d'informations se font de plus en plus ressentir.*

Contactez : la plate-forme juridique de la Chambre d'Agriculture :

**08.99.70.10.90**

*(1,35 € l'appel et 0,34 € la minute).*